

COMPTE RENDU SUD de la CMP BASSMS

du 05 mars 2024

Délégations Présentes :

OS : SUD (4), FO (2), CGT (4), CFDT (4)

OP : AXESS (16)

Présidence : DGT

A l'initiative de SUD une présence militante de salarié.es de la branche accueille les négociateurs et les patrons : ils exigent l'attribution du SEGUR pour tous et une revalorisation générale des SALAIRES.

Ouverture de la séance par une Déclaration liminaire SUD (ci-joint).

AXESS lit ensuite sa déclaration liminaire en rejetant la responsabilité du non agrément de sa recommandation patronale sur... les organisations syndicales : un comble !

1/ Approbation du PV

SUD apporte de nombreuses modifications, PV approuvé.

2/ Retour sur la conférence salariale

AXESS rappelle le contenu de la conférence salariale et le calendrier avancé par le gouvernement nous invitant à proposer un accord intermédiaire pour une revalorisation des bas salaires pouvant prendre en compte les exclus du SEGUR sous réserve d'un engagement à négocier très rapidement (avant novembre 2024 sur la classification, les salaires et les congés, et d'une CCUE pour notre secteur.

La CFDT indique une lecture des faits un peu différente et rappelle la conditionnalité des sommes avancées par l'état.

FO fait lecture du communiqué de presse intersyndicale (SUD, FO, CGT, CFE-CGC, CFTC) publié à l'issue de la conférence salariale. FO ajoute que c'est bien l'austérité budgétaire qui nous est annoncé par cette conférence salariale.

AXESS déclare continuer son lobbying pour obtenir le financement d'une CCUE ambitieuse et sa volonté de s'inscrire dans le calendrier du gouvernement.



SUD insiste sur la difficulté de ne pas avoir de chiffres pour mener la négociation sur les 183 euros pour tous. Comment est-ce possible que le gouvernement et AXESS n'arrivent pas à trouver des chiffres communs ? Jusqu'à quand les salarié.es vont rester dépendant de cette attente ? C'est scandaleux.

Nous revenons aussi sur le cas des salariés non soumis à agrément (Centre de formations, SAAD, IFSI, petite enfance...): bénéficient-ils bien de la recommandation patronale, conformément à la signature – engageante - d'Axess ? AXESS ne fournit pas une réponse claire.

3/ Demande d'un accord pour la revalorisation de tous les métiers du secteur sanitaire, social et médico-social privé à but non lucratif (« 183 € pour tous »)

SUD présente son accord de revalorisation. Son préambule est clair : Il s'agit de prendre en compte les attendus de la conférence salariale et de traiter ainsi en priorité et d'ici le mois de juin, la question des exclus du SEGUR et de l'urgence de revalorisation salariale des salariés du secteur. SUD demande l'application du SEGUR pour TOUS et une revalorisation générale des salaires de 10% en priorité des plus bas, dans l'attente qu'une CCUE permette une revalorisation vraiment à la hauteur des besoins du secteur et du décrochage salarial à l'œuvre depuis des décennies.

La CGT exprime que cet accord est une bonne base de départ.

A la demande expresse de SUD, AXESS accepte d'étudier cet accord pour la prochaine séance, et de faire des propositions écrites des compléments qu'ils estiment nécessaires d'y mettre notamment en termes d'engagement à négocier la CCUE dans un calendrier contraint.

4) Programme annuel des travaux de la CPPNI

La CGT propose un calendrier mettant grandement en avant l'urgence salariale.

AXESS rappelle le calendrier contraint énoncé par le gouvernement.

SUD et la CGT précise qu'il est inenvisageable de signer une convention bloc par bloc. Les injonctions gouvernementales n'y changent rien.

L'idée d'intégrer le calendrier de travail à l'accord de revalorisation salariale émerge et sera travaillé par les différentes parties.

Pour la CGT, le refus de négocier bloc par bloc implique que le calendrier détaille l'ensemble des thématiques liées à une convention collective complète.



Sur la question de l'emploi du mot pénibilité qui avait suscité une longue offensive des OS lors de la précédente CMP BASSMS face à la volonté tenace d'AXESS de substituer ce mot par un terme différent, AXESS accepte de garder le mot pénibilité.

- 5) Négociation CCUE (Classification et rémunération) ;

FO indique quitter la séance pour le point CCUE : il s'agit, comme la dernière fois de marquer le désaccord à négocier une CCUE et avec la volonté d'AXESS de continuer sur ce projet sans avoir rempli le préalable au 183€ et d'imposer son projet et son rythme.

SUD suit, précisant qu'il s'agit pour notre organisation d'être cohérent : la proposition d'accord présenté par SUD est de nature à permettre l'entrée en négociation sur la CCUE ...dès lors qu'il sera signé. A défaut, nous sommes dans la même situation que lors de la dernière séance et il n'y a pas de négociation possible sur ce point.

La CGT indique également quitter la table de négociation le temps du point CCUE.

Les 3 organisations quittent la séance et reviennent pour le point suivant.

- 6) Petite enfance ;

La question des enveloppes et du budget revient sur la table, longues discussions sans avancées.

-7) Questions diverses.

-7a) SUD fait lecture du communiqué de presse du collectif justice des enfants réclamant un PLAN D'URGENCE POUR LA PROTECTION DES ENFANTS (ci-joint).

Aucune réaction d'AXESS suite à la lecture du communiqué complet malgré la gravité de la situation de la protection de l'enfance.

-7b) ODJ prochaine CMP BASSMS

SUD demande d'inclure un point revalorisation salariale / 183€ pour tous. AXESS tente à nouveau de le conditionner à une négociation CCUE. « *Dans la perspective de...* » trouve l'approbation des OS et d'AXESS.

La suite lors de la prochaine CMP du **19 mars, 3 rue au Maire, 75003 Paris.**

La délégation SUD du jour :

Karine, Xavier, Patrick, Sylvère

Paris le 07 mars 2024

